

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 48^e année – N° 37 – Jeudi 22 octobre 2026

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Délai pour la remise des publications: le lundi à 12h00. Ce délai est modifié en cas de jour férié le lundi. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39. Compte de chèques

postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 29 septembre 2026

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentante de l'Etat au sein du comité de Jura Tourisme pour la fin de la période 2026-2030:

- M^{me} Virginie Meusy,
en remplacement de M. Steve Nussbaumer.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

**Publications
des autorités judiciaires**

Chambre des avocats

Publication

La Chambre des avocats a radié, à sa demande, M^e Pierre Vallat du Registre des avocats de la République et Canton du Jura.

Delémont, le 8 octobre 2026.

Le Président de la Chambre des avocats:
Vincent Willemin.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Courtételle

Dépôt public complémentaire du Règlement communal sur les constructions (RCC)

Conformément à l'art. 72 al. 2 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987 (LCAT), la commune de Courtételle dépose publiquement durant 30 jours, soit du 23 octobre 2026 au 23 novembre 2026 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée communale, la modification apportée à l'art. 108 let. a du Règlement communal sur les constructions (RCC).

Le dossier peut être consulté au Secrétariat communal de Courtételle, durant les heures d'ouverture.

Les oppositions et les réserves de droit, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé au Conseil communal de Courtételle jusqu'au 23 novembre 2026 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition à la modification du RCC ». Elles ne pourront remettre en cause les éléments du plan d'aménagement local qui ne font pas l'objet du présent dépôt public complémentaire.

Courtételle, le 19 octobre 2026.

Conseil communal.

Delémont

Elections bourgeoises

Les ayants droit de vote en matière bourgeoise sont convoqués le **mardi 8 décembre 2026, à 20h00**, dans la salle voûtée de la maison Wicka à la Rue de la Constituante 7 à Delémont, afin de procéder, selon le principe majoritaire, à l'élection pour les postes suivants:

- Présidence des assemblées
- Vice-présidence des assemblées
- Secrétariat des assemblées
- Huissier des assemblées
- Présidence du conseil
- Un membre du conseil

Les listes de candidatures, signées par 10 électrices ou électeurs au moins, doivent être déposées au Secrétariat de Bourgeoisie, jusqu'au vendredi 27 novembre 2026, à midi au plus tard.

Administration bourgeoise.

Haute-Sorne

Entrée en vigueur de la modification du règlement sur les élections communales de la commune mixte de Haute-Sorne

La modification du règlement susmentionné, adopté par le Conseil général de Haute-Sorne le 8 juin 2026, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 21 août 2026.

Réuni en séance du 30 janvier 2026, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2028.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Bassecourt, le 13 octobre 2026.

Au nom du Conseil communal

Le maire: Eric Dobler.

Le chancelier: Alexis Schouller.

Haute-Sorne

Assemblée constitutive du Syndicat d'améliorations foncières de Soulce-Undervelier

Conformément aux articles 36 et 43 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, le Conseil communal de Haute-Sorne, d'entente avec le Service de l'économie rurale, convoque l'assemblée constitutive du Syndicat d'améliorations foncières de Soulce-Undervelier

**jeudi 12 novembre 2026, à 19h30 précises,
à la halle des fêtes d'Undervelier (Route de Soulce 20)**

Le contrôle des procurations et représentations débutera à 18h15.

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée par le président du jour.
2. Brève orientation par l'auteur de l'avant-projet et le Service de l'économie rurale.
3. Nomination des scrutateurs.
4. Vote par appel nominal au sens de l'article 703 du Code civil suisse et des articles 38 à 42 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles.
5. Discussion et approbation des statuts.
6. Nomination du président, des autres membres du comité, du secrétaire et du caissier.
7. Nomination des vérificateurs des comptes.
8. Nomination de la commission d'estimation.
9. Donner mandat au comité de nommer le directeur technique sur la base de la législation sur les marchés publics.
10. Nomination du notaire consultant.
11. Divers.

En cas de vote favorable au point 4, l'assemblée se poursuivra jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

Bassecourt, le 9 octobre 2026.

Conseil communal.

Mervelier

Assemblée communale extraordinaire lundi 2 novembre 2026, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 18 juin 2026.
2. Discuter et adopter un crédit de construction de Fr. 140000.00 pour la mise aux normes des bâtiments scolaires, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.
3. Discuter et adopter une dépense de Fr. 10000.00 pour la réfection de l'appartement au premier étage de Rière-le-Moulin 1, à couvrir par le compte courant.
4. Divers.

Mervelier, le 13 octobre 2026.

Conseil communal.

Le Noirmont

Assemblée communale extraordinaire mardi 3 novembre 2026, à 20h00, à l'aula des Espaces scolaires, Rue des Collèges 4a, entrée nord

Ordre du jour:

1. Discuter et voter les crédits d'investissement suivants:
 - a) CHF 65000.– pour la création d'une sortie de secours complémentaire à l'Espace polyvalent;
 - b) CHF 30000.– pour le changement des portes du hangar des pompiers;

c) CHF 115000.– destiné à la réalisation d'un passage piéton provisoire et à l'aménagement d'un chemin d'accès provisoire à Sous la Velle;

d) CHF 11000.– pour un crédit d'étude concernant des travaux de sécurisation à la Bouège.

Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds.

2. Discuter et voter une dépense de CHF 5500.– pour le renouvellement des serveurs et licences Microsoft Office de la commune.

Le Noirmont, le 19 octobre 2026.

Conseil communal.

Le Noirmont

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 14 octobre 2026, les plans suivants:

- Plan spécial « Sous la Cure »
- Prescriptions
- Plan d'occupation du sol et Plan des équipements

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Le Noirmont, le 19 octobre 2026.

Conseil communal.

Soyhières

Assemblée communale extraordinaire mardi 10 novembre 2026, à 20 h 00, à La Cave

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 25 août 2026.
2. Discuter et voter le nouveau règlement relatif à la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquants le camping résidentiel de la commune municipale de Soyhières.
3. Discuter et voter le nouveau règlement relatif à l'octroi de subsides de formation de la commune municipale de Soyhières.
4. Discuter et voter le nouveau le nouveau règlement de sécurité locale de la commune municipale de Soyhières.
5. Discuter et voter une dépense de Fr. 50000.–, destinée à la réfection de l'appartement de La Cave, sis Route de France 35b.
6. Divers.

Les règlements mentionnés sous les points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour ci-dessus sont déposés publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 10 novembre 2026 au Secrétariat communal et sur le site internet www.soyhieres.ch où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Important: Nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Soyhières, le 16 octobre 2026.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Epauvillers – Epiqueurez

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 3 novembre 2026, à 20 h 00,
à la petite salle à Epauvillers**

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée du 27 avril 2026.
4. Budget 2027 et quotité d'impôt.
5. Informations pastorales.
6. Divers.

Epauvillers-Epiqueurez, le 22 octobre 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Basse-Vendline / Bonfol

Requérant: Moser John, Raye-Chênes 2c, 2944 Bonfol.
Auteur du projet: MGS construction Sàrl, Rue du Biel 59b, 2856 Boécourt.

Description du projet: Construction d'un mur en béton lego pour le stockage de maïs silo tranché.

Cadastre: Bonfol. Parcelle N° 5, sise à la rue Raye-Chênes 2c, 2944 Bonfol. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 21 LFOR (distance à la forêt).

Dimensions: 18,6 x 7,2 x 2,4.

Genre de construction: Pose d'éléments en béton.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Vendline, Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 novembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 7 octobre 2026.

Cornol

Requérant: Rodriguez Mickaël, Rue des Carrières 12, 2800 Delémont. Auteur du projet: Vuilleumier Architecture Sàrl, Rue Saint-Randoald 21, 2800 Delémont.

Description du projet: Transformation et changement d'affectation du bâtiment N° 26A pour l'aménagement de logements, déconstruction du bâtiment N° 26 et construction d'un nouveau bâtiment d'habitation comprenant plusieurs logements. Aménagement de nouvelles terrasses et de plusieurs loggias, modification et création de plusieurs ouvertures, pose de velux en toiture, construction d'un couvert à voitures, aménagement de plusieurs places de stationnement à l'extérieur, installation de deux pompes à chaleur air/eau posées à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Cornol. Parcelle N° 1038, sise à la Route des Fontaines 26 et 26a, 2952 Cornol. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Déroptions requises: Articles 27 et 56 futur RCC (la structure de l'ensemble bâti devra être maintenue).

Dimensions des bâtiments: Selon plans déposés; dimensions couvert: longueur 10m89 largeur 5m05 hauteur 2m97.

Genre de construction: Matériaux façades des bâtiments: crépi blanc cassé/bois naturel; toiture: tuiles terre cuite rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Cornol, Route des Rangiers 5, 2952 Cornol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 novembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 12 octobre 2026.

Courgenay

Requérants: Flückiger Bernard et Gabriella, Chemin des Prés 14, 1475 Autavaux. Auteur du projet: Losey Jérôme, Route des Monnaires 35, 1660 Château-d'Ex.

Description du projet: Construction de 2 villas jumelées avec sous-sol, de 2 couverts pour 1 voiture chacun et de 2 pergolas; installation de 2 pompes à chaleur air/eau posées à l'intérieur, pose de panneaux solaires en toiture et aménagement de places de stationnement extérieures.

Cadastre: Courgenay. Parcelle N° 265, sise à la Rue Paul-Montavon, 2950 Courgenay. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre B.

Dimensions bâtiment principal: Longueur 19m40, largeur 14m40, hauteur 6m77, hauteur totale 6m77; couvert nord: longueur 5m00, largeur 3m00, hauteur 2m85, pergola nord: longueur 4m89, largeur 4m05, hauteur 3m00; couvert sud avec pergola: longueur 8m38, largeur 5m00, hauteur 3m00.

Genre de construction: Bâtiment principal: façades crépi blanc et gris et toiture en gravillons et panneaux solaires; pergolas bioclimatiques: alu couleur gris identique au bâtiment principal; couverts à voitures: façades en bois couleur gris identique au bâtiment principal et toitures végétalisées.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 novembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 23 octobre 2026

Courroux

Requérants: Favre Oriane et Schaller Philippe, Rue des Crételles 1, 2800 Delémont. Auteur du projet: Carminati Architecture, Rue du 23-Juin 5, 2842 Rossemaison.

Description du projet: Isolation du toit et couverture, nouveaux panneaux PV, changements des fenêtres, piscine, suppression cheminée, nouveau poêle, changement du système de chauffage (PAC) et rénovations intérieur courantes

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 2352, sise à la Rue du Jura 9, 2822 Courroux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Inchangées.

Genre de construction: Matériaux toiture: isolation, tuiles terre-cuite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 novembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 22 octobre 2026.

Delémont

Requérante: Municipalité de Delémont, Avenue de la Gare 6, 2800 Delémont. Auteur du projet: Planair SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont.

Description du projet: Remplacement de l'installation de ventilation sur la toiture de la piscine couverte.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 245, sise à la Rue de la Blancherie 4, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAc.

Dimensions: Bâtiment existant, dimensions inchangées.

Genre de construction: Façades: existantes, sans changement; toiture: existante, sans changement.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 novembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 19 octobre 2026.

Fontenais

Requérant: Vox Immo SA, La Rochette 17, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: DB planification Sàrl, Au Voyerboeuf 17, 2900 Porrentruy.

Description du projet: Construction d'un immeuble locatif avec sous-sol enterré 2 niveaux et 1 attique, aménagement d'une rampe d'accès au garage et installation d'une pompe à chaleur air/eau.

Cadastre: Fontenais. Parcelle N° 2874, sise à la rue Sur les Rochets, 2902 Fontenais. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 24m35, largeur 21m00, hauteur 6m83, hauteur totale 9m95.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi teinte beige / bardage bois; toiture: toiture plate.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Fontenais, Place de la Fontaine 208, 2902 Fontenais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 novembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 22 octobre 2026.

Mettembert

Requérant: Office de l'environnement (ENV) de la République et Canton du Jura, Chemin du Bel'Oiseau 12, 2882 Saint-Ursanne. Auteur du projet: ATB SA, Rue du Stand 4, 2800 Delémont.

Description du projet: Remplacement de la conduite d'eau existante par une nouvelle conduite pour l'alimentation des étangs Sainte-Anne, aménagement de plusieurs chambres de visite permettant un curage le cas échéant, ainsi qu'une chambre auto-amorçante s'il s'avère que des dépôts sont encore constatés après la première année d'exploitation et aménagement d'un nouvel étang pour le crapaud accoucheur; selon permis déposé.

Cadastre: Mettembert. Parcelles N°s 113 et 105, sise à la rue Sous le Pré, 2806 Mettembert. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Article 24 LAT, dérogation PRE (nouvel étang dans l'espace réservé aux eaux), dérogation LFor.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Mettembert, Route du Haut-Plateau 1A, 2806 Mettembert, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 novembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mettembert, le 7 octobre 2026.

Montfaucon

Requérante: Commune ecclésiastique de Montfaucon, Route du Péchillard 40b, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier.

Description du projet: Assainissement de la production de chaleur: installation d'une chaudière à pellets.

Cadastre: Montfaucon. Parcelles N°s 139 et 140, sises à la Place Saint-Jean 29, 2362 Montfaucon. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAb.

Genre de construction: Remplacement de la chaudière mazout par la une chaudière à granulés de bois (pellets).

Dimensions: Longueur 2m35, largeur 2m35, hauteur totale 3m90.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Montfaucon, Route de Péchillard 40b, 2362 Montfaucon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 novembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 7 octobre 2026.

Moutier

Requérant: Le dépôt du Château Sàrl, Rue de Soleure 27, 2740 Moutier. Auteur du projet: SEO Sàrl, Rue de l'Ecluse 29, 2740 Moutier.

Description du projet: Construction d'un couvert à véhicules et de 5 boxes avec local technique.

Cadastre: Moutier. Parcelles N°s 3314 et 3425, sises au lieu-dit Sous-Raimeux, 2740 Moutier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, A.

Dimensions: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans auprès des Services Techniques-Urbanisme, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 novembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Moutier, le 22 octobre 2026.

Val Terbi/Vermes

Requérants et auteurs du projet: Boughaba Yassin et Salas Camillia, Envelier 2 (anc. 95b), 2829 Vermes.

Description du projet: Changement d'affectation des locaux de l'école en habitation pour de la résidence principale, pose d'un poêle avec canal de fumée extérieur sur la toiture, remplacement des volets par des volets de teinte verte (RAL 6021), pose d'une mini-step enterrée et pose d'une canalisation et d'un exutoire sur les parcelles N°s 690 et 84; aménagement d'un nouvel étang.

Dimensions et genre de construction: Selon plans déposés.

Cadastre: Vermes. Parcelles N°s 784, 690 et 84, sises au lieu-dit Envelier, 2829 Vermes. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 novembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 15 octobre 2026.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service du développement territorial met au concours le poste de

Responsable de la gestion financière des transports publics (H/F) à 80-100%

Mission: Vous assurez la gestion financière des transports publics au sein de la Section de la mobilité et des transports du Service du développement territorial. Vous collaborez avec les partenaires, en particulier la Confédération, les cantons voisins, les communes et les entreprises de transport. Vous préparez les mises au concours et les appels d'offres à l'attention des entreprises, négociez les conditions financières avec celles-ci et préparez les conventions de commande de prestations. Vous contribuez à l'élaboration et au suivi des planifications financières et du budget annuel du canton dans le domaine des transports. Avec vos collègues de la section, vous participez à l'élaboration et à la mise en œuvre des instruments de planification et de la législation concernant les transports publics. Vous accomplissez les tâches de la section relatives à la tarification des transports publics et vous pouvez être appelé à représenter le canton dans les communautés tarifaires régionales et dans d'autres organes.

Profil: Vous possédez un titre HE ou universitaire niveau master en économie, ou une formation et expérience jugées équivalentes, et bénéficiez d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans, de préférence dans le domaine des transports. Vous êtes titulaire d'une formation postgrade de niveau DAS dans un domaine utile à l'activité. Vous possédez de bonnes connaissances des mécanismes financiers et comptables, et faites preuve d'une grande rigueur dans la gestion financière d'un service public. Très bien organisé, vous avez un bon sens de l'analyse et des priorités. Vous démontrez d'excellentes aptitudes en matière de négociation et de communication, et accordez une grande attention à l'atteinte des résultats. Vous avez de la facilité à adapter votre travail aux évolutions rapides du cadre légal et financier dans lequel il s'inscrit. Vous avez de bonnes connaissances écrites et orales de l'allemand, au moins passives.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur scientifique IIIa/Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} avril 2027 ou à convenir.

Environnement de travail: La Section de la mobilité et des transports est une composante du Service du développement territorial, qui regroupe une quarantaine d'employés. Vous œuvrez dans un environnement multidisciplinaire et stimulant, au cœur de plusieurs politiques publiques essentielles au bon fonctionnement de la société. Vous profitez de conditions de travail attrayantes.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Daniel Rieder, chef du Service du développement territorial du canton du Jura, téléphone 032 420 53 10.

Délai de postulation: 10 novembre 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service des infrastructures, par sa Section de l'entretien des routes, met au concours un poste de

Collaborateur technique / Mécanicien (H/F) sur véhicules agricoles et poids lourds à 80-100%

Mission: Vous êtes en charge de l'entretien, de la réparation et la remise en état de l'ensemble des véhicules et des machines du parc de l'administration jurassienne: tests antipollution, services d'entretien prescrits par le fabricant, y compris les réglages, recherche de pannes, réparation ou remplacement différents éléments défectueux, révision des moteurs, des boîtes à vitesses ou de tout autre élément du véhicule, etc. Vous réparez ou remettez en état des parties électriques ou électroniques des véhicules, des moteurs hydrauliques et des pièces spécifiques utilisées en hydraulique, vous effectuez le changement et la réparation des pneumatiques, travaux courants de soudure ou de peinture, recherche de renseignements, de documentation auprès des fournisseurs et participation à des cours complémentaires de formation organisés par les importateurs ou les fabricants de véhicules et machines. Vous ferez partie du service de piquet de l'atelier (24h/24) durant toute l'année pour le dépannage et, durant l'hiver, la réparation des véhicules/engins utilisés lors du service hivernal.

Profil: Vous êtes titulaire d'un CFC de mécanicien sur véhicules agricoles ou poids lourds, et possédez de bonnes connaissances en distribution hydraulique, en électricité et électronique des véhicules ainsi qu'en systèmes pneumatiques. Vous êtes titulaire du permis de conduire de catégorie B. La possession des catégories C1 et/ou C constitue un atout. Vous êtes capable d'exécuter de manière autonome des tâches variées, savez vous adapter aux changements de planification et appréciez le travail en équipe.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur technique/Classe 9.

Entrée en fonction: A convenir.

Environnement de travail: Environnement de travail moderne au sein d'une petite équipe regroupant plusieurs types d'activités techniques. Encourage la formation continue et le perfectionnement.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Yves Froidevaux, chef des centres d'entretien au téléphone 032 420 60 00.

Délai de postulation: 13 novembre 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service des infrastructures pour la Section des bâtiments et des domaines met au concours un poste d'

Agent d'exploitation bâtiment I (H/F) à 50-60%

Mission: Vous êtes en charge du nettoyage et de l'entretien des locaux qui vous sont attribués afin

de garantir leur propreté et leur bon état d'utilisation. Sous la supervision du responsable de bâtiment, vous effectuez les travaux de nettoyage courants, contrôlez la bonne marche des appareils techniques usuels et veillez à l'approvisionnement du matériel et des produits nécessaires à votre activité. Vous réalisez également divers travaux simples liés à l'entretien des bâtiments, selon les besoins du service et les directives de votre hiérarchie. Dans le cadre de vos fonctions, vous pouvez être amené à intervenir sur différents sites de la République et Canton du Jura en fonction des nécessités organisationnelles.

Profil: Vous bénéficiez idéalement d'une expérience dans le domaine du nettoyage, de l'entretien de bâtiments ou d'une activité équivalente. Doté d'une bonne condition physique, vous êtes apte à effectuer des travaux d'entretien nécessitant des déplacements fréquents et le maintien prolongé de la position debout. Vous maîtrisez les techniques de nettoyage usuelles ainsi que l'utilisation des produits d'entretien. Vous appliquez rigoureusement les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène et de protection de la santé. Vous faites preuve d'autonomie dans l'organisation de votre travail, tout en respectant les procédures et les consignes établies. Personne fiable et consciencieuse, vous faites preuve d'un bon sens de l'organisation et êtes en mesure de définir les priorités afin d'assurer l'exécution efficace des travaux confiés, tout en garantissant un travail soigné et de qualité.

Fonction de référence et classe de traitement:
Agent d'exploitation I/Classe 1.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2027.

Lieu de travail: Porrentruy.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Jacqueline Koller, responsable du secteur exploitation à la Section des bâtiments et des domaines, téléphone 032 420 53 87.

Délai de postulation: 13 novembre 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service des contributions, pour le secteur des gains immobiliers, met au concours un poste de

Taxateur fiscal (H/F) à 80-100%

(contrat de durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2028)

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Vous êtes en charge de procéder de manière autonome à la taxation des dossiers de gains immobiliers, dans le respect des dispositions légales et des directives internes. Vous assurez l'envoi des correspondances nécessaires à la taxation et répondez aux contribuables ainsi qu'aux mandataires. Vous êtes amené à argumenter les décisions prises lors d'entretiens. Vous étudiez les dossiers en procédure contentieuse et établissez les décisions sur réclamation. Vous préparez les documents nécessaires à la prise de décision et tenez les statistiques. Vous déterminez l'existence d'impenses ainsi que les cas de remploi et de différé d'imposition. Vous établissez les formules fiscales du secteur et procédez à toute autre tâche administrative confiée par la responsable de la Section.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un CFC d'employé de commerce ou d'une formation et d'une expérience jugées équivalentes, et disposez du cours CSI I (peut être effectué en cours d'emploi). Vous justifiez d'une expérience de 2 à 4 ans dans le domaine fiscal. Vous êtes à l'aise avec les outils informatiques courants et disposez idéalement de connaissances en allemand. Vous disposez d'excellentes capacités rédactionnelles. Doté d'un sens aigu de l'organisation et des priorités, vous savez gérer efficacement vos tâches et respecter les délais impartis. Votre rigueur, votre discrétion quant au secret de fonction ainsi que votre empathie sont des atouts majeurs pour évoluer dans ce poste. Vous avez le sens de la négociation.

Fonction de référence et classe de traitement:
Taxateur fiscal II/Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2027.

Lieu de travail: Les Breuleux puis Moutier.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Maëlle Wenger, cheffe de la Section des impôts spéciaux, téléphone 032 420 44 00.

Délai de postulation: 26 octobre 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district** et auprès du **Guichet unique à Moutier**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

HAUTE ÉCOLE PÉDAGOGIQUE BEJUNE

La Haute École Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s des cantons de Berne (partie franco-phone), du Jura et de Neuchâtel. Elle déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours le poste suivant:

Bibliothécaire responsable ad intérim de 50% à 60%

pour la médiathèque du site de Bienne.

Plus d'informations sur

<https://recrutement.hep-bejune.ch>

Délai de postulation: **1^{er} novembre 2026**

Marchés publics

Adjudication

Type de procédure: Ouverte

Objet: District de Porrentruy - Production, stockage, distribution de sacs taxés et encaissement de la taxe au sac

Adjudicateur

Service d'achat: Syndicat Intercommunal du district de Porrentruy (DECIVAL Sàrl), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Tél. +41 32 466 88 81. E-mail: secretariat@sidp.ch

Service demandeur (adjudicateur): Syndicat Intercommunal du district de Porrentruy, Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Tél. +41 32 466 88 81. E-mail: secretariat@sidp.ch

Adjudicataire

Soumissionnaire: FO-Security AG, Gewerbestrasse 16, 8132 Egg b. Zürich (Suisse)

Date de la décision d'adjudication: 28.9.2026

Accords internationaux: Oui

Genre de marché: Service

Objet et étendue du marché: Il s'agit du marché de services lié à la production, le stockage, la gestion des commandes, la distribution de sacs taxés et l'encaissement de la taxe au sac pour le district de Porrentruy qui regroupe 19 communes et environ 24000 habitants.

Les communes du district de Porrentruy ont donné compétence au SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy) pour qu'il se charge de la gestion des déchets urbains combustibles.

Une taxe au sac régionale a été introduite au 1^{er} janvier 2011 pour les ordures ménagères qui sont collectées en sacs taxés.

Les quantités concernées par le marché sont d'environ 66000 sacs taxés par année (17, 35, 60 et 110 litres).

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal:

19640000 - Sacs et sachets à ordures en polyéthylène

Autres CPV: 19000000 - Produits en cuir et textiles, matériaux en plastique et en caoutchouc

Appel d'offres

Type de procédure: Ouverte

Objet: M-Files - Renouvellement des licences et des prestations de développement de la plateforme

Adjudicateur

Service d'achat: DFNS, Service de l'informatique, Route de Moutier 109, 2800 Delémont (Suisse). Téléphone +41 32 420 59 00. E-mail: secre.sdi@jura.ch

Service demandeur (adjudicateur): DFNS, Service de l'informatique, Route de Moutier 109, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 420 59 00. E-mail: secre.sdi@jura.ch

Objet et étendue du marché

Le marché porte sur l'acquisition de plusieurs prestations de services:

- Fourniture de licences et maintenance de la solution
- M-Files et de son infrastructure à la RCJU;
- Réalisation de projets pour le développement de nouvelles applications s'appuyant sur des coffres MFiles et maintenance associée.

LOT 1 - Fourniture de licences et des services de maintenance associés avec option pour le monitoring pour la solution M-Files

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal: 72267100 - Maintenance de logiciels de technologies de l'information

Autres CPV: 72267100 - Maintenance de logiciels de technologies de l'information

Accords internationaux: Oui

Délais

Remise de l'offre: 4.12.2026 - 12 h00

Offre valable jusqu'au:

180 jours après le délai de remise

Appel d'offres

Type de procédure: Procédure ouverte

Objet: SRB 6000/RC 6/Courrendlin/Aménagement de la traversée/Lot 1/Assainissement des déversoirs d'orage

Adjudicateur

Service d'achat: Service des infrastructures (SIN), Section des constructions routières (SCR), Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 420 60 00. E-mail: simap.scr@jura.ch

Service demandeur (adjudicateur): République et Canton du Jura, Commune de Courrendlin, 2800 Delémont (Suisse)

Objet et étendue du marché

SRB 6000/RC 6/Courrendlin/Aménagement de la traversée/Lot 1/Assainissement des déversoirs d'orage

Dans le cadre de l'aménagement de la traversée, l'assainissement de 4 déversoirs d'orage nécessite des travaux de génie civil et de béton armé. Les travaux comprennent le terrassement, l'adaptation de réseaux, la déconstruction des ouvrages en BA existants, la réalisation de nouveaux ouvrages de dimensions plus importantes, le remblayage et les travaux de finition (pose d'enrobés bitumineux ou mise en place de terre végétale).

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal: 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Autres CPV:

111 - Travaux en régie

112 - Essais

113 - Installations de chantier

116 - Coupes de bois et défrichements

117 - Démolitions et démontages

151 - Constructions de réseaux enterrés
 211 - Fouilles et terrassements
 221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation
 222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers
 223 - Chaussées et revêtements
 237 - Canalisations et évacuation des eaux
 241 - Constructions en béton coulé sur place

Accords internationaux: Non

Délais

Remise de l'offre: 27.11.2026 - 0h00

Le soumissionnaire est tenu de présenter tous les documents de l'offre au format PDF sur clé numérique et au format papier en remise physique.

Offre valable jusqu'au: 360 jours après le délai de remise

Appel d'offres

Type de procédure: Ouverte

Objet: SRB 8114 et 3110/Route communale et itinéraire cyclable/Courtételle-Châtillon/Assainissement de la chaussée et aménagement d'une piste cyclable

Adjudicateur

Service d'achat: Service des infrastructures (SIN), Section des constructions routières (SCR), Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 420 60 00. E-mail: simap.scr@jura.ch

Service demandeur (adjudicateur): République et Canton du Jura, Communes de Courtételle et de Châtillon, 2800 Delémont (Suisse)

Objet et étendue du marché

SRB 8114 & 3110/Route communale et itinéraire cyclable/Courtételle-Châtillon/Assainissement de la chaussée et aménagement d'une piste cyclable

Réalisation de travaux de génie civil portant sur le remplacement d'ouvrages d'art, la remise en état de la chaussée et l'aménagement d'un itinéraire cyclable.

Tracé routier: Travaux de génie civil, comprenant des terrassements, des remblayages, et la couche de fondation. Uniquement en renforcement aux abords extérieurs pour le tracé routier. Mise en place des couches de revêtements. Revêtement final sur toute la largeur de la chaussée pour le tracé routier.

Piste cyclable: Travaux de génie civil, comprenant des terrassements, des remblayages, et la couche de fondation. Mise en place des couches de revêtements.

Buses: Travaux de génie civil, comprenant des terrassements, des remblayages, et la couche de fondation. Four-niture et mise en place de buses métalliques, gestion des eaux, création des fonds de buses avec accotements et réalisation des parements en enrochement.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal: 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Autres CPV:

111 - Travaux en régie
 112 - Essais
 113 - Installations de chantier
 116 - Coupes de bois et défrichements
 117 - Démolitions et démontages
 211 - Fouilles et terrassements
 213 - Travaux hydrauliques
 221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation

222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers
 223 - Chaussées et revêtements
 237 - Canalisations et évacuation des eaux
 241 - Constructions en béton coulé sur place

Accords internationaux: Non

Délais

Remise de l'offre: 27.11.2026 - 0h00

Offre valable jusqu'au: 360 jours après le délai de remise

Divers

Avis de mise à ban

La parcelle N° 508 du ban de Moutier est mise à ban sous réserve des charges existantes.

Il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle.

Les contrevenants pourront faire l'objet d'une plainte pénale déposée auprès du Ministère public et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 17 septembre 2026.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.

Avis de mise à ban

La parcelle N° 514 du ban de Moutier est mise à ban sous réserve des charges existantes.

Il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle.

Les contrevenants pourront faire l'objet d'une plainte pénale déposée auprès du Ministère public et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 17 septembre 2026.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.

Avis de mise à ban

La parcelle N° 3691 du ban de la commune d'Alle est mise à ban sous réserve des charges existantes.

Il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle, sauf autorisation communale.

Les contrevenants pourront faire l'objet d'une plainte pénale déposée auprès du Ministère public et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 13 octobre 2026.

Le Juge civil: Nicolas Theurillat.

Avis de mise à ban

La parcelle N° 5867 ainsi que le droit de superficie N° 6243 du ban de la commune d'Alle sont mises à ban sous réserve des charges existantes.

Il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle, sauf autorisation communale.

Les contrevenants pourront faire l'objet d'une plainte pénale déposée auprès du Ministère public et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 13 octobre 2026.

Le Juge civil: Nicolas Theurillat.